

Préconisations d'organisation des régates du Challenge Classique Atlantique

A photograph of three sailboats on the water. The boat on the left has the number 54C on its sail. The boat in the middle has the number 218 on its sail. The boat on the right has the number 1802 on its sail. The background shows a coastline with buildings and trees under a clear sky.

Règles valides pour la période
2010

v1.0 du 13 février 2010

Note : les évolutions par rapport à la version 2009 sont indiquées en rouge



Préambule

Le Challenge Classique Atlantique est un circuit de régates patrimoniales organisé par des clubs indépendants qui partagent leur passion et leur savoir-faire dans le domaine du yachting classique.

Le Yacht Club Classique, créateur et promoteur du CCA, coordonne son organisation et met à disposition des clubs du CCA son expérience et ses moyens dans ce domaine



cahier des charges d'organisation des régates de yachts classiques du CCA :
un seul classement temps sur temps pour **toutes les classes**
éviter la confrontation modernes – classiques sur un même plan d'eau
une seule épreuve gérée par le comité de course classiques

Yachts admis

- Les yachts classiques (authentiques ou répliques) pouvant être classés dans une des trois catégories suivantes, sur déclaration du skipper de chaque bateau :
- **Classe 1 (flamme 1) :**
Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).
- **Classe 2 (flamme 2) :**
Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive). Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.
- **Classe 3 (flamme 3) :**
Yachts construits avant le 31-12-1968 (ou, pour des séries de bateaux, yachts dont le prototype a été réalisé avant le 31-12-1968), conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge 1957 du Royal Ocean Racing Club ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

Nota : la Classe 3 est clairement incluse dans les deux premières. Dans l'esprit des organisateurs, elle est plus spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis du règlement de la jauge 1957 du Royal Ocean Racing Club. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.



**cahier des charges d'organisation des régates de yachts
classiques du CCA :
fidélité aux RCV 2009-20012**

Yachts admis

- **Classe 4 (flamme 4) :**

Yachts construits avant le 31-12-1975, conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge IOR ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

Les bateaux construits dans l'esprit des yachts classiques, soumis à l'avis du Comité de Jauge, sont incorporés à la classe 4 pour les régates du CCA.

Les bateaux de la classe 4 font l'objet d'un classement séparé pour le CCA.

Frais d'inscription et modalités générales :

chaque épreuve devrait prévoir l'organisation d'un repas des équipages favorisant les échanges et une ambiance de fête maritime

les frais d'inscription devraient rester anecdotiques, afin d'encourager les armateurs à participer à plusieurs épreuves dans la saison (objectif : 6 participations par an sur 9 à 12 proposées)

l'accueil dans les ports est préférentiellement gratuit une semaine avant l'épreuve, jusqu'à une semaine après l'épreuve, afin de tenir compte du convoyage par la mer de la flotte des classiques.



cahier des charges d'organisation des régates de yachts classiques du CCA :

- **Attribution des points lors de chaque course de la régate**

I = nombre des inscrits (pondération de chaque course selon la participation)

A = place du bateau dans le classement de la course en temps compensé

le premier : $(I-A+1,25)$ points

où : DNF : N'a pas fini,

les suivants : $(I-A+1)$ points
arrivé,

RET : A abandonné après être

DNF, RET : 1 point

DNS : N'a pas pris le départ,

DNS, DSQ : 0 point

DSQ : Disqualifié.

Le yacht totalisant le plus de points à l'issue de l'épreuve sera déclaré vainqueur. En cas d'égalité, elle sera départagée en utilisant § A8 de l'annexe A des RCV.

- **Pondération des courses de la régate**

Lors de chaque régate, les différentes courses peuvent être pondérées comme suit, pour déterminer le classement de l'épreuve :

Régate inshore : 1

Course-croisière de moins de 150 milles ou nuit en mer 2

Course-croisière de plus de 150 milles 4

Nota : En cas de modification de programme ou de parcours, le nouveau coefficient de la course est celui correspondant au type du nouveau parcours.



**cahier des charges d'organisation des régates de yachts
classiques du CCA :
attribution des points**

- **Attribution des points pour l'attribution pour le Challenge Classique Atlantique**

Le vainqueur de chaque régate marque 100,25 points pour le classement général annuel, le second 99 points, le troisième 98, etc... exception faite des courses-croisières de 200 milles au moins, qui bénéficient d'un classement par point offrant 110,25 au premier, etc... pour engager les armateurs à faire vivre ce type d'événements

- Rappel du règlement du trophée Jean-Claude Langlois, créé en 2007

Ce trophée attribut des points au trois premiers bateaux prenant le départ de chaque régate, en respectant les formalités de départ prévues dans les IC :

1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points

2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points

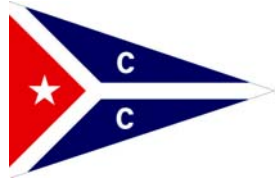
3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 points

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se voit remettre le trophée Jean-Claude LANGLOIS, en cas d'égalité les RCV seront appliquées.



**cahier des charges d'organisation des régates de yachts
classiques du CCA :
Système de Jauge**

- Les temps de course sont compensés en fonction du rating de chaque bateau selon la Jauge Classique en vigueur. Les ratings à jour des classiques sont publiés sur le site du YCC
- Les voiles et les espars dont les familles de matériaux de base n'étaient pas utilisés dans l'industrie du yachting au 31/12/1975 ne sont pas autorisés.
Par exemple, les Mylar, Kevlar, Spectra et autre Carbon Fiber ne sont pas autorisées pour les régates du CCA.
- Afin de responsabiliser les armateurs et skippers, de les encourager fermement à jauger – ou à faire jauger – leurs classiques avant les épreuves et afin de rendre plus facile l'organisation des épreuves, les ratings non calculés pourront être forfaitisés comme suit, à l'appréciation du comité de jauge localement désigné :
 - Bateaux non préalablement jaugé de moins de 15 mètres : rating forfaitisé à 1,000 si pas jaugé précédemment
 - Bateaux non préalablement jaugé de plus de 15 mètres, à la discrétion du Président du Comité de Jauge, ne pouvant être inférieur à 1,200.



cahier des charges d'organisation des régates de yachts
classiques du CCA :
attribution des points : classement type IRC/one ton sous Freg

Le classement annuel du CCA est réalisé sur la base des **6** meilleurs résultats de chaque yacht inscrit.

En cas d'égalité, les yachts sont départagés au plus grand nombre des meilleures places

Seuls les résultats des régates totalisant au moins **10** participants classés sont intégrés au classement annuel du CCA



cahier des charges d'organisation des régates de yachts classiques du CCA :
organisation pratique des courses : des IC types sont disponibles sur le site web www.yachtclubclassique.com

- **Parcours**

les parcours côtiers sont à privilégier ; les parcours tactiques sont à éviter : les bords de vent arrière n'apportent que peu d'intérêt tactique compte tenu des performances des yachts, et les stricts bords de près sont trop sélectifs pour une partie importante de la flotte

les organisateurs tiennent compte de la météo, pour que chaque course comprenne au moins un bord de louvoyage et un bord de grand large

- **Bouée de dégagement**

les organisateurs rappellent que la flotte des yachts classiques est largement antérieure, dans sa conception et dans sa construction, au concept même de bouée de dégagement. aussi, la présence d'une bouée de dégagement n'est pas conseillée.

le départ peut être donné jusqu'au vent arrière (de préférence d'ailleurs, la ligne est perpendiculaire au vent) en cas de bouée de dégagement, celle-ci est placée dans le lit du vent à **0,75 mille** environ de la ligne de départ

- **Ligne de départ**

le guidon du club identifie le bateau comité. la ligne de départ sera systématiquement matérialisée entre le mât arborant le pavillon orange sur le **bateau du comité** de course à l'extrémité **tribord** et du côté parcours de la **marque de départ** précisée au § 9.3 des IC, à l'extrémité **bâbord**.

la ligne de départ est au moins aussi longue que la totalité de la flotte des yachts inscrits
un départ unique pour toute la flotte.

Note : à partir de 5 monotypes ou bateaux de la même classe, il peut leur être proposé un départ spécifique, concomitant mais séparé (en fractionnant la ligne de départ à l'aide d'une bouée, cette dernière catégorie étant alors placée du côté au vent de la ligne). Le parcours est le même que celui du reste de la flotte. Le classement unique peut alors être conservé dans ce cas aussi, pour alimenter le classement CCA.



**cahier des charges d'organisation des régates de yachts
classiques du CCA :**
**organisation pratique des courses : des IC types sont
disponibles sur le site web www.yachtclubclassique.com**

- **Procédure de départ**

Les départs des courses sont donnés en application de la règle 26 modifié des R.C.V, modifiés comme suit :

Comité en place : Signal d'attention, envoi du **pavillon orange** (application du paragraphe 5.3 des IC)

H – 6 minutes : Signal d'avertissement : envoi des pavillons des classes 1, 2 et 3

H - 4 minutes : Signal préparatoire : envoi soit le pavillon "P", soit le "I", soit le "Z, soit le Noir,

H - 1 minute : Dernière minute : amené du signal préparatoire (avec signal sonore long)

H - 0 minute : Signal de Départ : amené des pavillons des classes 1, 2 et 3

- **La procédure de départ est lancée de façon privilégiée sous pavillon I (le bateau qui franchit en partie ou totalement la ligne dans la minute précédent le départ en fait le tour par l'extérieur des marques de la ligne pour reprendre un départ correct), afin de limiter les risques de collision lors de la phase critique de départ.**

- **Ligne d'arrivée**

la ligne d'arrivée sera systématiquement matérialisée entre le mât arborant le pavillon bleu (au moins) sur le **bateau comité** et le côté parcours de la **marque d'arrivée** précisée au § 9.3 des IC.

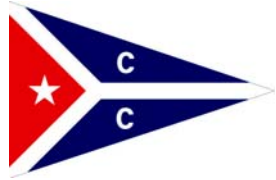
en cas de **réduction de parcours**, la marque d'arrivée est à laisser du **côté prévu dans les IC**

- **Temps limite**

l'objectif reste de classer tous les bateaux, y compris les plus petits

Privilégier systématiquement en cas de doute ou de gros écarts le parcours raccourci (par ex. si peu de vent)

Fermeture de la ligne **2H00** après le passage du **cinquième**, sauf course-croisière de plus de 50 milles nautiques, pour laquelle une heure de fermeture de ligne est définie **dans les instructions de course**.



cahier des charges d'organisation des régates de yachts classiques du CCA : organisation pratique des courses

- **Règles de sécurité**

la prise en compte éventuelle des règles RSO est étudiée au préalable par l'organisateur. Leur mention figure dès l'avis de course.

la VHF – en état de marche – est obligatoire,

le comité vérifie par essai radio l'état de marche de la VHF de chaque yacht.

l'organisateur vérifie que tous les équipiers sont en règle avec l'ISAF.

un yacht qui abandonne, qui quitte la course sans prévenir le comité ou les autres participants dans les meilleurs délais sera pénalisé par le jury, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion pour 5 régates du CCA.

toute infraction concernant les règles de sécurité ou l'utilisation du moteur pour la propulsion durant la course entraînera la disqualification pure et simple.

les autres infractions aux règles seront sanctionnées en temps à ajouter au temps réel de course, jusqu'à 50% du temps de course, après instruction suivant l'appréciation du Comité de Protestation.